

# À propos des ruptures de placements

« Il est des pensées dont il faut accoucher dans la douleur et ce sont ces pensées-là qui sont les plus précieuses » JANUSZ KORCZAK

Si on reprend une classification usuelle aujourd'hui, il y a pour l'enfant trois sortes de parentalités : la parentalité LÉGALE, la parentalité BIOLOGIQUE et la parentalité AFFECTIVE. Parfois, elles ne sont pas exercées par les mêmes personnes. C'est particulièrement le cas pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : ces trois parentalités sont quasiment toujours exercées par des personnes différentes et parfois opposées ou en désaccord, avec des systèmes de hiérarchie qui compliquent à l'extrême l'organisation de la vie de ces enfants.

Michel BOUBLIL

Pédopsychiatre - CAMSP  
de Grasse - 06130

L'enfant souffre quand l'exercice de ces trois parentalités est exercé dans l'incohérence.

Les parents de tous les jours (la famille d'accueil) ne sont même pas présents aux audiences et leur avis est souvent négligé aux yeux des décideurs ; la famille biologique est dans une position allant de la toute-puissance à la négation, ayant pour référence non pas les besoins de l'enfant mais les droits des parents ; les droits parentaux sont souvent exercés dans le cadre d'une mesure de délégation de l'autorité parentale par un responsable de l'ASE avec le juge des enfants comme dernier recours et décideur, alors qu'il n'examine la situation de l'enfant qu'une fois par an au mieux.

Dans le cadre de l'adoption, l'enfant adopté a des parents légaux et affectifs qui sont les mêmes et les parents biologiques ne sont plus présents physiquement, ce qui simplifie les choses et rend un exercice harmonieux de la parentalité possible.

Aucune famille ne rend ses propres enfants quand ils deviennent difficiles voire, intenable, malgré parfois une envie qui démange de s'en débarrasser et de se débarrasser ainsi de tous les problèmes qu'ils provoquent notamment à l'adolescence ; a contrario, lorsqu'un enfant placé pose problème, il est très fréquent que la solution au dérangement soit de le rendre à l'ASE, cela alors que c'est le plus mauvais moment pour l'enfant, qui teste, entre autres, jusqu'où on va le supporter et qui actualise à travers ses troubles du comportement, une problématique qui a conduit à la séparation d'avec ses parents et à son placement.

Tous les enfants ont des périodes difficiles, voire insupportables : les colères entre 2 et 4 ans, la rébellion de l'adolescence. Toutes les crises, tous les refus, tous les blocages tissent un lien complexe entre l'enfant et ses parents qui se rassurent par le fait qu'ils ont eu eux-mêmes – enfants – des moments difficiles avec leurs propres parents dans une chaîne qui prend sens et s'inscrit dans une histoire de similitudes et de ressemblances. Aucune de ces crises n'aboutit à une rupture définitive, totale et parfois absolue comme c'est le cas pour les enfants placés ; même si les brouilles familiales sont légion, il y a toujours un fil qui persiste et montre la persistance d'un lien fait souvent de haine et d'amour mêlés.

**Alors deux questions se posent :**

• **le placement est-il une forme différente de parentalité<sup>1</sup> ?** dans ce cas, il faudrait mieux la définir afin d'être clair au départ ; est-ce une parenté à durée déterminée dont la famille d'accueil fixe l'échéance ?

• **ou s'agit-il clairement d'un métier ?** Alors, c'est un métier difficile, très technique, qui n'a rien à voir avec l'amour parental et dont il faut soutenir et encadrer la pratique ; il faut cesser d'engager des familles d'accueil que l'on forme ensuite dans un deuxième temps, après des mois ou des années d'exercice.

150 000 enfants, séparés de leurs parents biologiques, vivent en France en famille d'accueil. Certains enfants vont vivre jusqu'à leur majorité avec ces parents d'accueil, toute une vie d'enfant quelquefois sans revoir leurs parents biologiques ou de manière épisodique ou médiatisée, et ceux-ci ne jouent aucun rôle dans leur réalité quotidienne.

**Ces parents d'accueil exercent-ils une fonction parentale ou bien une profession qui s'apparente à un rôle parental ?** Et quelle est la conséquence sur ces enfants, sur leur évolution et la structuration de leur personnalité, de ne pas avoir des parents fonctionnels ? Qu'en est-il de leur attachement, de leur complexe d'œdipe et plus largement de leur sentiment d'appartenance à une famille - si utile aux enfants qui en ont une - et qui va être un besoin de leur vie entière ?

Si un juge à un moment donné a décidé qu'un enfant ne pouvait pas vivre avec ses parents, c'est que ces parents sont carenciels, inadaptés ou maltraitants (ou les trois à la fois). Après le placement, dans la majorité des cas, les liens parents-enfant sont très limités, plus ou moins médiatisés et cette famille naturelle (qui la plupart du temps conserve l'autorité parentale) est mise sur la touche quant à l'éducation de son enfant au quotidien.

**150 000 enfants,  
séparés de  
leurs parents  
biologiques, vivent  
en France en  
famille d'accueil.**

<sup>1</sup> La parentalité est un néologisme datant de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, issu de la sphère médico-psycho-sociale pour définir la parenté, la fonction d'être parent dans des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, affectifs, culturels et institutionnels.

L'enfant placé idéalise ses parents, pensant qu'« on » (parfois la famille d'accueil) l'empêche de les revoir ou qu'ils voudraient le reprendre, et c'est parfois le discours des parents qui expriment leur amour absolu couplé à une incapacité à gérer le quotidien d'un enfant et ses besoins. Ces cas de figure amènent à nous poser la question de l'amour parental, de sa nature et des implications pratiques qu'il impose aux parents. Heureusement, nous connaissons nombre de familles d'accueil, parfois contre l'administration, ayant créé des liens qui se sont poursuivis toute leur vie avec des enfants qui ont « fait partie » de la famille ; ces enfants devenus adultes parlent de leurs mère, père et frères et sœurs de cœur. Mais tout ne finit pas ainsi et les nombreuses ruptures de placements familiaux aboutissant in fine en foyer démolissent régulièrement les enfants, surtout les plus vulnérables, ce qui aboutit à la sur-représentation chez les SDF des ex-enfants placés.

### **C'est un attachement sécure, une résolution du complexe d'œdipe et le sentiment d'appartenance qui conduisent à une parentalisation réussie.**

Une parentalisation réussie n'est pas obligatoirement une parentalisation harmonieuse car les conflits, les errements, les ajustements font partie du processus. Appartenir à une famille, à un clan, à une tribu, porter un nom que d'autres portent, n'est pas exempt de tracas mais aide à construire son identité, même si c'est en opposition (MON papa – MA maman sont inestimables).

L'attachement, c'est une théorie, comme pour beaucoup de choses qu'on connaissait déjà mais sur lesquelles on a mis des mots ; c'est une forme d'amour irrépissible qui naît de l'habitude d'être ensemble et de tenir les uns aux autres avec difficulté à se séparer. C'est une théorie issue de l'éthologie : les oies ont cet attachement à la première figure qu'elles rencontrent (voir les expériences de Konrad Lorenz) ; la mère de Bambi le fait sien en le léchant à la naissance et c'est pour cela que nous pleurons quand elle meurt, parce que quelqu'un était attaché à elle, nous pleurons pour la perte : nous n'aurions pas pleuré si la mère de Bambi n'avait pas exprimé ses sentiments maternels en devenant pour son faon une figure d'attachement.

**Faire famille**, c'est trouver sans cesse des ressemblances, inscrire les gens dans une lignée, se rassurer en identifiant les jeunes aux vieux et les vieux aux jeunes, ce qui trace un destin rassurant même quand on est inquiets. Faire famille, c'est nier la mort grâce au sentiment de continuité que l'on a des uns vis-à-vis des autres. Faire famille, c'est se dire que l'on peut souvent compter sur les autres du groupe (même si c'est une illusion).

**Le complexe d'Œdipe** est ce qui permet à l'enfant d'accéder à la constitution d'un surmoi et donc à une intégration réussie des règles de la loi et de la vie en société ; cette intégration est indispensable et permet au petit sauvageon de devenir un être social.

### **Les familles d'accueil sont choisies et recrutées sur le fait qu'elles sont des professionnels et non pas des parents.**

Des sentiments maternants, un amour immodéré sont proscrits, alors que ce sont des éléments capitaux du développement d'un enfant dans une famille normale. On cherche dans une famille d'accueil le contraire de ce qu'on souhaiterait dans



une famille ordinaire sous le prétexte que l'enfant a des parents (qui dans très peu de cas pourront le reprendre un jour).

Sont proscrites également une trop grande fermeté et des sanctions trop dures alors que chaque parent, à un moment de la vie de l'enfant, a besoin d'être ferme de manière parfois extrême pour que l'enfant comprenne qu'il y a des limites dans la vie ; aimer un enfant, c'est savoir être désagréable avec lui pour son bien.

Quant à l'appartenance, l'administration veille : ne pas être nommée « maman », garder une distance, éviter de se projeter dans l'avenir car tout est suspendu à la prochaine audience...

### VIGNETTE CLINIQUE :

---

Une famille d'accueil remarquable, au bord de la retraite, a gardé durant 30 ans des enfants avec qui elle conserve des liens filiaux (visites fréquentes, témoin au mariage, marraine d'enfants, vécu de fratrie avec les filles de la famille). Cette famille d'accueil n'est pas très appréciée par l'ASE car elle défend les enfants jusqu'à écrire fréquemment, contestant les décisions judiciaires et même une fois (qui a failli lui coûter son agrément) débarquant dans le bureau du juge des enfants qui ne l'avait pas convoquée (c'est l'usage : les familles d'accueil qui vivent 24 h/24 avec les enfants ne sont ni convoquées ni consultées par le juge).

Après 30 ans de suivi de divers enfants, je comprends le secret de cette réussite (à mes yeux) : le père d'accueil, peu présent en apparence, a lui-même été un enfant placé et il a été intraitable pour que lui-même et la mère d'accueil traitent les enfants placés comme leurs propres enfants, que ce soit pour les cadeaux, les vacances (jamais de congé ou de placement relais...) et une égalité des enfants au sein de la famille ; ce qui fait que lors des difficultés, il était impensable à cette mère d'accueil d'avoir, fut-ce dans la tête, l'option de remettre l'enfant et que jamais les difficultés, même bruyantes, de l'enfant placé n'étaient considérées comme dérangeantes pour les autres enfants puisqu'il n'y avait pas « d'autres », mais « le » groupe des enfants de la famille et des enfants placés mêlés. C'est ce cas clinique qui m'a amené à me poser la question du titre.

### **Le métier de famille d'accueil est un des plus difficile qui soit car gérer la parentalisation d'un enfant placé ne va pas de soi.**

Prenons par exemple le rôle de la fonction paternelle chez l'enfant placé, dans une période où des débats font rage entre partisans et adversaires d'un enfant sans père (alors que la fonction dite paternelle n'est pas l'apanage des hommes... mais c'est un autre débat).

Pour JP Lebrun<sup>2</sup> : « En entrant dans les mots, le domaine ouvert par le père, l'Infans quitte le monde clos des choses. Il se prive ainsi de la jouissance immédiate des choses, « pour habiter le monde médiatisé des mots ». C'est le langage qui fait de nous un être social. La mère dit d'une certaine façon que le monde n'est pas totalement dans les mots, et le père qu'il n'est pas tout à fait dans les choses. L'enfant doit se structurer en intégrant

---

2 Lebrun JP, Un monde sans limite, Toulouse Eres, coll point hors ligne, 1997, p. 40

ces imperfections. Le père soutient donc le Sujet à devenir un autre que la mère. Mais pour assumer cette fonction de Tiers, il doit être à la fois légitimé par la mère, et la société. »

**L'enfant placé a souffert dans sa construction même de la transgression parentale à son égard et a besoin dans une nouvelle famille de trouver avant tout un cadre qui lui raconte ce que c'est que la vie ; il n'a pas besoin qu'on le plaigne mais qu'on lui dise où est la règle, la loi, qu'on le traite comme un enfant normal avec limites, interdits, règles. Les familles d'accueil ont du mal à le faire sauf si elles comprennent que seul cela peut aider l'enfant.**

Pour A. Pelle<sup>3</sup> qui se demande : « *mais qui donc aime l'enfant placé ?* », l'enfant qui a vécu des traumatismes réels a besoin d'une fonction paternelle qu'il va mettre en place à travers des crises lui permettant de mettre en route des processus de symbolisation grâce à la répétition, aux dépressions, aux colères, au jeu, au langage ; cet auteur montre la nécessité pour un ex-enfant maltraité de rejouer avec la famille d'accueil, non pas dans un simple but de catharsis (cela ne lui sert pas d'être une victime), mais pour avoir une réponse adaptée - de type paternel au sens lacanien - afin d'aller vers une symbolisation et se dégager du réel qui représente pour lui un trauma.

**« se mettre  
à l'heure  
de l'horloge  
psychique  
de l'enfant »**

**Il faut résoudre cette équation insoluble car l'avenir de l'enfant en dépend et l'échec aboutit régulièrement aux ruptures itératives que nous constatons dans le cursus de certains enfants.**

Certains auteurs<sup>4</sup> différencient la filiation, ce à quoi l'enfant ne peut rien, et l'affiliation, sentiment d'appartenance à une famille, reflet d'un processus actif de sa part pour faire partie de sa famille d'accueil ; ce sentiment d'affiliation selon les auteurs se construit très jeune et n'est possible que pour les enfants qui ont vécu très peu de temps avec leur famille biologique et ont été placés tôt et de manière durable ; ils s'appuient sur la théorie de l'attachement et l'œuvre de John Bowlby.

Ils concluent sur une étude de 30 enfants placés que la précocité du placement d'un enfant en famille d'accueil est primordiale pour permettre que le phénomène d'affiliation se produise, ce phénomène étant le garant (car parallèle) d'un bon développement de l'attachement et de la construction identitaire de l'enfant. Ces résultats renvoient bien sûr aussi à la nécessité de la stabilité et du suivi des placements. M. Berger insiste sur la nécessité « de se mettre à l'heure de l'horloge psychique de l'enfant ». Mais dans la réalité, les contraintes du terrain, les lois, les mentalités et une organisation complexe font que ces réflexions et préconisations ne sont pas respectées et nous voyons nombre de placements suivre des voies incohérentes si l'on se place du point de vue de l'enfant.

**Les ruptures de placements** sont les phénomènes les plus fréquemment rencontrés. Leur mécanisme est complexe, multifactoriel mais on peut cependant repérer une certaine fréquence de cas de figures aboutissant à ces ruptures. Le sujet a été peu étudié et il est même difficile d'obtenir un taux de rupture toutes situations confondues, les ruptures n'étant pas comptabilisées comme telles :

3 PELLE A, Mais qui donc aime l'enfant placé ? In Dialogues 2005/1, NO 167

4 Wendland J. Gagueue-Finaud J, Le développement du sentiment d'affiliation des enfants placés en famille d'accueil pendant ou après leur petite enfance, in Devenir 2008/4

l'enfant ne quitte pas le service gardien et l'ASEF ne les recense pas comme des échecs, comme le seraient les échecs thérapeutiques dans les revues MORBIDITÉ MORTALITÉ (RMM) imposées par l'Agence régionale de santé (ARS) et utiles aux services hospitaliers pour évaluer leurs pratiques.

Les ruptures surviennent quand l'enfant est jugé trop difficile, met en péril l'équilibre de la famille d'accueil et que la mère d'accueil est face à un ultimatum de son conjoint ou de ses enfants ; elle est dans une impasse. Si on recense les causes alléguées de rupture sur les 20 cas les plus récents de notre service, on relève des situations complexes où l'insupportabilité de la famille naturelle, le sentiment que chaque contact, chaque visite avec la famille biologique démolit tout le travail fait avec l'enfant, où l'enfant agité et difficile est identifié de manière massive à une famille biologique gravement perturbée et où in fine, l'enfant trop difficile met en péril l'équilibre de la famille d'accueil - ceci associé à des contraintes de rencontres et visites qui n'ont aucun sens dans leur fréquence et dans les contraintes (transport, fatigue, absence scolaire, stress) qu'on impose à l'enfant.

Le fait que l'enfant soit très difficile ne suffit pas ; c'est une conjonction de facteurs qui aboutit à la rupture. Il est vrai que dans certains cas, l'enfant ne rentre pas dans le projet de la famille d'accueil : certaines familles attendent un enfant sans problème (qui n'existe que rarement).

#### VIGNETTE CLINIQUE :

---

**Karim** est un jeune garçon magnifique aux grands yeux noirs, expressifs, par qui M<sup>me</sup> Y, la mère d'accueil est immédiatement séduite ; elle est mère de 4 enfants dont l'aînée passe le bac et le dernier entre au CP ; elle a été mère au foyer et a toujours été touchée par le destin des enfants placés au point d'être candidate pour devenir famille d'accueil. Elle est retenue et, très vite, on lui place Karim en urgence car il est dans un grand état de délaissement avec une mère « psychotique » qui ne l'élève pas d'où des crises de violence à la crèche et des fugues dès l'âge de 2 ans. Il est placé à 3 ans ½, après un séjour de 8 mois en pouponnière.

**Chaque situation  
de placement  
est une situation  
à haut risque**

M<sup>me</sup> Y est persuadée que les bonnes habitudes et les règles de sa famille vont normaliser Karim ; dans notre département, c'est après de nombreux mois de placement que débute le cursus de formation des assistants familiaux et, huit mois de placement plus tard, M<sup>me</sup> Y va débiter sa formation. C'est justement après huit mois de lune de miel que Karim commence à poser des problèmes insolubles et que Mme Y consulte au CAMSP : Karim est intenable, agresse tous les enfants de la famille et crée même des problèmes dans le couple parental ; le père reproche à sa femme l'accaparement par l'enfant qui veut sa mère d'accueil à disposition jour et nuit, renverse son assiette à table, dérange l'aînée quand elle révisé, chante la nuit... au point que la mère d'accueil qui a élevé 4 enfants (très bien) craint de devenir violente avec lui. Quand elle consulte, la situation est déjà très dégradée et un ultimatum familial pèse sur elle si Karim ne s'améliore pas.

En consultation Karim est charmant : il explique que M<sup>me</sup> Y veut le garder et l'empêche de retourner chez sa mère qui a son frère de 2 ans à la maison ; il explique en même temps qu'il veut rester dans la famille Y où il est bien mais qu'il trouve que les autres

lui prennent trop « nany » (Mme Y). Une audience récente voit le juge étendre les droits téléphoniques de la mère et augmenter les temps de rencontres médiatisées et Mme Y, pleurant, se sentant coupable, me dit qu'elle a décidé de mettre fin au placement malgré l'attachement qu'elle a pour Karim. Elle sait qu'il va aller en pouponnière et qu'on va le considérer comme un enfant difficile à placer, et se sent responsable de ce qu'elle vit comme une catastrophe.

Que peut on dire de cet échec ?

- Que toute situation d'apparence simple est toujours compliquée, parfois très compliquée.
- Qu'un enfant qui a vécu ses premières relations avec une mère carencielle puis une première séparation en pouponnière va obligatoirement tester un nouveau lien dès qu'il devient de nature parentale.
- Que Famille d'Accueil est un métier difficile qui ne s'improvise pas malgré les qualités des postulants
- Que la formation devrait comme pour tout métier précéder l'engagement même si c'est plus cher.
- Que le suivi devrait être impératif et intensif au début, même pendant la lune de miel où en apparence il ne se passe rien d'anormal.
- Que dans tous les placements il y a une grande complexité et une grande ambivalence. Ici Karim pense deux choses contradictoires : il veut retourner chez sa mère par rivalité avec son frère et en même temps il veut rester dans la famille Y où il est bien.

Le placement a été rompu parce que ces éléments ont été méconnus ou bien non anticipés, par manque de personnel, de temps, de motivation, de suivi de l'enfant.

### **Peut-on éviter cet important taux de ruptures ?**

**Chaque situation de placement est une situation à haut risque** et, tant que les services n'auront pas compris ce préalable, ils attendront les difficultés avant de les aborder alors qu'elles sont présentes, parfois invisibles, dès le début du placement. Seul un abord psychopathologique permet de les repérer. Les situations sont dans l'extrême complexité car il y a un flou, voire des incohérences, dans la hiérarchie des priorités et des modes décisionnaires ; les enfants vivent comme avec des parentalités incertaines dans leur but et en conflit, ce qui ne peut pas fonctionner surtout quand l'enfant est difficile ; des familles ont dû se battre pour obtenir un bilan orthophonique ou engager un suivi et des impératifs financiers sous-jacents interfèrent quand il s'agit de prendre des décisions, par exemple de soutien aux familles par une structure que le département finance.

Même les neuropsychologues les plus scientifiques (ANAE, n° 160, juin 2019, p. 395) relèvent l'importance des « soins parentaux » dans la construction de mécanismes cognitifs déterminants pour tout l'avenir de l'enfant (le système exécutif) ; seule L'ASE demeure imperméable à la mise en place d'une organisation qui tienne compte des besoins des enfants dont elle a la charge et qui demeurent les « oubliés de la république »<sup>5</sup>.